

14-02-24

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 24 février 2014, à 19 h 35, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Élisabeth Beaudoin, représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire
Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire

MM. Daniel Arseneault
Raynald Caissy, vice-président
Gilbert Labrie
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Guy Potvin

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M^e Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du conseil des commissaires :

M. Steeve Boucher
M^{me} Noëlla Bourdages
M^{me} Louise Dionne
M^{me} Marie-Claude Hamel
M. Dany Landry
M^{me} Lise Lévesque
M^{me} Pauline Michaud
M. Alain Rioux

De même que :

M^{me} Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs
M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Le président ouvre la séance.

14-02-24-7

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 :

- Approbation;
- Suivis ;

4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

14-02-24-8 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013 : APPROBATION ET SUIVIS

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

14-02-24-9 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 36, il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

